



Bulletin 1/2005

Français

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société Suisse de Psychologie du 29 septembre 2005 à Genève

- Président:** A. Grob
- Comité:** S. Kaiser, H.R. Schelling, J. Rossier, M. Martin, N. Von Steinbüchl, A. Bangerter, K. Opwis, H.J. Znoj, J. Sauer, A. Grob
- Réviseurs:** S. Schneider, M. Heinrichs
- Présents:** Cl.-A. Hauert, A. de Ribeaupierre, P. Klumb, M. Perrez, S. Schneider, J. Margraf, A. Bangerter, M. Kliegel, D. Hausmann, A. Gurtner, F. Krings, M. Martin, H.R. Schelling, F. Wilkening, M. Rihs-Middel, J. Retschitzki, R. Stähli, E. Kirchhoff, S. Lemola, J. Sauer, U. Ehlert, M. Reicherts, S. Kaiser, G. Bodenmann, B. Gabriel
- Excusés:** H.J. Znoj, R. Ballerini, F. Caspar, E. De With, A. Helminger, R. Hirsig, F. Oser, R. Droz, N. Duruz, M. Cotting, Y. Nakamura, A.M. Böttinger, F. Gobet, D. Süss, C. Voelin, Ph. Rupp, A.-N. Perret-Clermont, F. Gobet, F. Mast, U. Gerhard, D. Schöbi, M. Cotting, C. Nussle-Stein, E. Werlen, T. Rothenfluh, Ch. Gillieron, M. Rossel, M. Heinrichs, F. Tschan, A. Kunz

Procès-verbal: H. Ruprecht

1. Bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre l'Assemblée Générale de la SSP.

2. Election de deux scrutateurs

Sont élus comme scrutateurs: F. Krings, J. Sauer

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé après modification de l'ordre des points.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004 est approuvé à l'unanimité. Le président remercie H. Ruprecht pour la rédaction du procès-verbal.

5. Rapports

5.1 Rapport du Président

Le président mentionne dans son rapport les quatre dossiers les plus importants de la SSP pour l'année 2005 : (1) Activité du comité de la SSP et coopération avec d'autres institutions, (2) Etat de la Loi sur la Psychologie, (3) Orientation concernant la Loi Fédérale sur la recherche sur l'être humain et les directives éthiques dans la psychologie et (4) Reconnaissance des diplômes étrangers en psychologie.

1. Activité du comité de la SSP et coopération avec d'autres institutions

La composition du comité est la suivante: Susanne Kaiser, Genève; Jérôme Rossier, Lausanne; Hans Rudolf Schelling, Zürich; Hansjörg Znoj, Berne; Klaus Opwis, Bâle; Mike Martin, Zürich; Adrian Bangerter, Neuchâtel; Jürgen Sauer, Fribourg; Nicole von Steinbüchel, Genève. Le secrétariat (25%) est géré par Heidi Ruprecht. Le travail du comité a été efficace et s'est déroulé dans une ambiance collégiale. Susanne Kaiser, Nicole von Steinbüchel et Hans Rudolf Schelling ont présenté leur démission. Le comité et les membres remercient ces collègues pour leur engagement et leur travail pour la SSP. Lors de l'Assemblée Générale de la SSP à Genève ont été élus comme nouveaux membres : Prof. Dr. Pascal Zesiger, Genève, Dr. Ralph E. Schmidt, Genève et Dr. D. Hausmann, Zürich.

En 2005, le nombre des membres est resté stable. Les frais et les recettes sont également restés stables. Après un examen approfondi de toutes les possibilités, aucune solution n'a été trouvée pour diminuer les frais. Le comité a donc décidé de proposer à l'Assemblée Générale une augmentation des cotisations des membres. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale.

Suite à l'appel d'offres pour le prix des jeunes chercheurs 2005, six dossiers de bonne qualité et remplissant les critères ont été soumis. L'évaluation des publications des candidats a été faite en prenant en considération l'importance et l'innovation du travail proposé ainsi que la prestation académique. Les lauréats sont le Dr. Grégoire Zimmermann (Lausanne) et le Dr. Urs Nater (Zurich, actuellement Atlanta, USA).

Membre honoraire. Le comité a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination de Madame Dr. Ruth Lüthi, psychologue FSP et membre de la SSP, Conseillère d'Etat du Canton de Fribourg (présidente de la direction de la santé et des affaires sociales) comme membre honoraire. Pendant sa carrière professionnelle et politique, Madame Lüthi s'est engagée pour défendre les intérêts de la psychologie scientifique à maintes reprises. La proposition a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

La Conférence des Directeurs et Directrices des Instituts de Psychologie en Suisse (Président Klaus Opwis, Bâle) est une commission permanente de la SSP chargée d'assurer la qualité et l'harmonisation des formations dans le domaine de la psychologie en Suisse. En accord avec la SSP et la CRUS, des exigences et des critères formels pour les filières d'études de niveau Bachelor et Master dans le domaine de la psychologie ont été élaborés et adoptés. En outre, une position a été prise au sujet de l'admission aux études, surtout aux études de niveau Master et au sujet de la reconnaissance des diplômes étrangers. Un des thèmes importants a été l'introduction des filières d'études spécialisées en psychologie, en discussion dans quelques universités. Dans ce contexte, la CDIPS a signalé qu'une appellation unitaire des diplômes d'études (« M.Sc in Psychology ») est d'une importance primordiale pour tous les instituts et cela particulièrement en vue d'une future réglementation de la protection du titre.

Lors de l'Assemblée Générale 2004, la proposition du comité d'instituer une commission d'éthique permanente de la SSP a été approuvée et le comité a été chargé d'élire ses membres. Les tâches de la commission sont : la prise de position concernant des questions d'éthique dans le domaine de la

psychologie académique, le conseil aux membres de la SSP au sujet des questions d'éthique professionnelle ainsi que le traitement des recours contre les membres de la SSP. De plus, il s'agit de mettre sur pied une commission d'éthique interdisciplinaire pour la recherche dans le domaine de la psychologie. Les membres de cette commission sont : C.-A. Hauert (Genève), W. Lutz (Berne), E. Werlen (Fribourg), C. Piot-Ziegler (Lausanne), A. Gurtner (Neuchâtel), R. Hornung (Zurich), J. Margraf (Bâle), B. Dönni (étudiante, Bâle), V. Dallèves (étudiant, Lausanne), H.R. Schelling (ex officio, président). La commission s'est constituée le 1^{er} juillet 2005. Pendant deux séances et en collaboration avec la FSP, une convention concernant le traitement des recours a été rédigée et les missions ainsi que la composition d'une commission d'éthique nationale et interdisciplinaire ont été esquissées.

Le comité a rencontré les éditeurs actuels et futurs du Swiss Journal of Psychology (jusqu'en décembre 2005 : M. Oswald (Editor) ; F. Wilkening (Associate Editor) ; à partir de janvier 2006 : F. Wilkening, Editor ; A. Bangerter, Associate Editor). Le comité ainsi que les éditeurs soutiennent unanimement la poursuite de la publication du SJP, en tant que journal scientifique de psychologie à vocation généraliste. Le SJP doit maintenir son standard de haute qualité et doit être un outil de promotion pour les jeunes chercheurs suisses. Le comité est conscient que le budget mis à disposition par la SSP ne suffit pas à couvrir les frais occasionnés par le travail de qualité fait par les éditeurs. Le comité remercie les éditeurs du SJP pour leur engagement.

Depuis le numéro 01/2005, le SJP est admis par la base de données « PsychArticles » de l'APA. Cette base de données de l'APA contient actuellement plus de 34'000 contributions parues dans 50 journaux de l'APA avec comité de lecture ou du groupe d'édition Hogrefe. Le SJP a été admis au même titre que les autres journaux internationaux de premier plan dans le domaine de la psychologie. Par conséquent, sa diffusion est immédiate et internationale. Cette admission dans les PsychArticles devrait avoir une influence positive sur le facteur d'impact de notre journal. Dès maintenant, les membres de la SSP ont l'accès à la version électronique du SJP. La procédure d'inscription sera publiée sur le site Internet de la SSP.

Discussion avec les institutions partenaires

Des questions importantes concernant les professions ont été discutées avec la FSP. Pendant l'exercice écoulé, la FSP s'est engagée de manière plus prononcée pour défendre les intérêts professionnels de la psychologie académique (LPsy, Krems, Lois sur la Recherche sur l'Être Humain).

Sur proposition de l'Office Fédéral de la Recherche et de la Technologie, l'ASSH sera réorganisée et rejoindra les autres académies scientifiques dans le troisième pôle. Les tâches principales sont : identification précoce, éthique ainsi que le dialogue entre science et société. Ces trois questions seront également des tâches principales pour la psychologie.

Au printemps 2005, la Société Allemande de Psychologie (DGPs) a publié des recommandations pour les filières d'études Bachelor et Master. La commission de la DGPs a tenu compte des expériences faites lors du réaménagement des Curricula BSc/MSc en Suisse. Les Curricula BSc/BA en psychologie, en Suisse et en Allemagne sont généralement compatibles. Un diplôme BSc/BA en psychologie devrait rendre l'admission sans examen possible aux études Master en psychologie dans l'un ou l'autre pays.

2. Loi sur les professions de la psychologie (Lpsy)

La SSP désire se positionner comme une instance compétente pour garantir la qualité scientifique des formations de base (Bachelor, Master et études doctorales en psychologie) en regard de cette loi.

En bref, la SSP porte un jugement positif sur la loi sur les professions de la psychologie actuellement en consultation. Cette loi correspond aux attentes et propositions de la SSP à l'exception de trois points qui lui semble très importants soit (a) le champ d'application, (b) le contrôle de la qualité de la formation et des formations continues ainsi que (c) les dispositions transitoires. Ces points doivent impérativement être modifiés pour que les objectifs de la SSP soient atteints. La prise de position de la SSP concernant la Loi sur les professions de la psychologie est accessible sur le site Internet.

3. Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain

La recherche sur l'être humain pose des questions d'éthique et juridique. La protection de la personnalité et la liberté de la recherche, toutes deux inscrites dans la Constitution, sont susceptibles d'entrer en conflit. L'objectif d'une loi fédérale au sujet de la recherche sur l'être humain est de proposer une réglementation qui garantisse à la fois la protection des sujets et l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques.

Selon le texte de la motion, une loi sur la recherche médicale sur l'être humain doit être préparée. Reste à savoir à partir de quand parle-t-on de recherche médicale et dans quelle mesure la psychologie est concernée. Cette question est importante car un grand nombre de groupes de recherches travaillent de manière interdisciplinaire avec une perspective bio-psycho-sociale ou culturelle. De plus, le texte de la motion parle explicitement de la recherche nécessitant le recrutement de sujets. Cela devrait concerner les essais cliniques de médicaments mais aussi la recherche (non clinique) sur des personnes ayant besoin d'une protection. Ces personnes sont des individus qui ont pour une raison quelconque besoin de protection, par exemple ceux qui sont incapables de discernement (enfants, handicapés mentaux), ceux qui se trouvent dans un rapport de dépendance (prisonniers ; patients ; enfants) ou ceux qui sont dans une situation particulière (femmes enceintes ; personnes subissant une crise). Ces dispositions concernent donc un grand nombre de domaines de la psychologie. Les points essentiels pour la psychologie sont donc la capacité de discernement, la relation de dépendance et les situations particulières, le bénéfice de la recherche (pour autrui, soi-même ou en général), la période de validité et les modalités de renouvellement du consentement des sujets lors d'une participation à un projet de recherche.

La SSP n'a pas été associée à l'élaboration du texte de la loi. La consultation des offices est terminée et la procédure de la consultation publique est prévue pour fin 2005. La SSP adressera une demande de soutien à la FSP, dans sa fonction d'organe central, lors de la procédure de consultation publique du texte de la loi.

4. Reconnaissance des diplômes universitaires étrangers pour la formation continue en psychologie

Dans le domaine de la reconnaissance de diplômes universitaires étrangers, la SSP se conforme aux exigences stipulées dans la EuroPsy (The European Diploma in Psychology). Dans la LPsy, une commission est prévue pour vérifier les exigences de la qualité de la formation de base pour l'admission aux formations continues en psychologie. Cependant, il existe différents traités bilatéraux entre la Suisse et d'autres pays concernant une reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires, ces mesures étant appliquées à condition que les institutions de formation soient reconnues par le pays en question. Par conséquent, des diplômes universitaires en psychologie (diplôme, MA, MSc en psychologie) obtenus dans les universités étrangères sont en général reconnus en Suisse.

L'université de Krems (Donau-Universität Krems) offre une filière universitaire « Psychologie psychothérapeutique » qui permet d'obtenir un MSc. Les dispositions d'admission pour cette filière à l'université de Krems prévoient que les personnes avec un diplôme universitaire (au moins un BA ou un diplôme équivalent) en sciences humaines ou sociales, en sciences naturelles, en économie et en droit ou des ingénieurs ont la possibilité d'accéder à cette formation. Certains candidats n'ont pas les connaissances élémentaires en psychologie, enseignées dans la formation de base en psychologie, à savoir dans les études BA/BSc en psychologie. À l'université de Krems, un étudiant ou une étudiante peut en effet obtenir un MSc en psychologie psychothérapeutique en cinq semestres (750 heures à 45 minutes).

La SSP/CDIPS a rendu la CRUS attentive au fait que ces dispositions ne respectent pas les exigences de qualité et les conditions valables en Suisse pour les filières d'études de Master en psychologie. En raison du traité existant entre la Suisse et l'Autriche, aucune réponse définitive nous est parvenue de la part de la CRUS.

Actuellement, l'association professionnelle des psychologues autrichiens a averti le Conseil d'accréditation de cette irrégularité en mentionnant que la filière MSc psychologie psychothérapeutique de la Donau-Universität à Krems (1) n'est pas équivalente du point de vue du contenu et des exigences aux diplômes académiques en psychologie, (2) pose un

problème du point de vue de l'accord bilatéral (Suisse/Autriche), (3) ne satisfait pas au standard européen (European Diploma in Psychology de l'EFPA) et (4) pourrait avoir des conséquences sur la protection des consommateurs.

La SSP pense que le Conseil d'accréditation autrichien prendra des mesures au sujet du MSc psychologie psychothérapeutique de la Donau-Universität à Krems et ne donnera pas son consentement pour son accréditation.

L'Assemblée Générale décide d'adresser une lettre aux directeurs des instituts de psychologie en Autriche qui démontre clairement l'attitude de la Suisse à l'égard de la formation en psychologie à la Donau-Universität Krems.

5.2. Rapport des rédacteurs du Swiss Journal of Psychology

F. Wilkening présente le rapport des rédacteurs et lance à nouveau un appel pour encourager les jeunes chercheurs à soumettre des manuscrits au SJP, qui est encore plus attractif depuis qu'il existe également une version électronique.

De juillet 2004 à juin 2005, 51 manuscrits ont été soumis pour publication au Swiss Journal of Psychology. Le statut des manuscrits reçus de juillet 2004 à juin 2005, sont indiqués dans le tableau 1.

Table 1: Manuscripts received between July 2004 and June 2005, categorized according to nationality of authors, language of submission, and status 2005-09-08

Nationality of author(s)	Status				
	Language at submission	Rejected or withdrawn	Published or accepted for publication	With reviewers or in revision	Total in row
CH = at least one co-author from a Swiss institution	english	2	10+1	8	21
	German or French	1			1
Other nationalities	English	6	3+7	7	23
	German or French	2	2	2	6
Total in column		11	23	17	51

Manuscripts that will be published under the editorship of Profs. Dres. Friedrich Wilkening and Beate Sodian in a Special Issue (Issue 3 of Volume 64 (2005) “Scientific Reasoning in Children”) are not quoted by their respective numbers but are included in the total count

Table 2: Number of articles published since October 2004 and/or to be published in 2005

Volume and Issue	Number of original articles	Total number of pages
Vol. 63, Issue 4	5	53
Vol. 64, Issue 1	5	67
Vol. 64, Issue 2	5	In press
Vol. 64, Issue 3 (special)	6	In preparation
Vol. 64, Issue 4	7	In preparation

Manuscripts submitted in English by non-native speakers of the English language are being checked, and if necessary revised, by Nicholas Emler, a native speaker of English, and professor of social psychology at Brunel University, England. At this point, we wish to thank him for his excellent work.

Not all manuscript comply with the standards of the APA Publication Manual such that with respect to the APA standards the manuscript have to be checked.

As of 2006, or Volume 65, the Editor-in-Chief will be in charge the former Associate Editor Prof. Dr. Friedrich Wilkening, University of Zurich, and Prof. Dr. Adrian Bangerter from the University of Neuchâtel will become Associate Editor.

6. Comptes 2004

6.1 Rapport du trésorier

Le caissier présente les comptes 2004.

6.2 Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs des comptes, S. Schneider et M. Heinrichs, déclarent que les comptes pour l’année 2004 sont corrects et ils recommandent leur approbation.

6.3 Approbation des comptes 2004

Les comptes 2004 sont approuvés à l’unanimité.

7. Cotisations

Sur la base des comptes 2004 (voir ci-après), le caissier explique la nécessité d'augmenter les cotisations. En effet, avec une perte annuelle de 12%, le capital sera épuisé dans cinq ans. Le prix de l'abonnement du SJP s'élève à Fr. 167.— par membre (sans compter les subventions). Les cotisations n'ont pas été augmentées depuis 1994, bien que le coût de la vie soit en constante augmentation (12%). Les négociations avec l'éditeur Huber (voir motion de l'AG 2004) ont abouti au constat qu'une réduction des frais de production du SJP n'est pas envisageable. De plus, les frais rédactionnels s'élèvent à Fr. 28'000.— par an et une réduction à Fr. 12'000.-- n'est pas possible.

Augmentation des cotisations:

Cotisations	Nombre	2005	2006	Augmentation
Membre ordinaire, extraordinaire ou associé	267	180	240	60 (33%)
Etudiant(e)s	37	90	100	10 (11%)
Rentiers AVS ou membres vivant à l'étranger	37	100	150	50 (50%)
Couples(par personne)	16	135	180	45 (33%)

Par conséquent, le comité propose une augmentation des cotisations. Augmentation pour les membres ordinaires, extraordinaires ou associés: plus 33%, étudiant(e)s: plus 11%, rentiers AVS: plus 50%, couples: plus 11%. Une demande est déposée et approuvée à l'unanimité pour que la cotisation des couples soit également augmentée de 33%. Avec cette modification, la proposition pour les cotisations 2006 est approuvée (24 oui, 2 abstentions), voir tableau ci-dessus.

Le président remercie le caissier pour son travail.

8. Budget 2006

Le budget 2006 est approuvé à l'unanimité.

9. Elections au comité

Démissions: S. Kaiser, H.R. Schelling, N. von Steinbüchel

Nouveaux: Daniel Hausmann, Universität Zürich; Ralph E. Schmidt, Université de Genève; Pascal Zesiger, Université de Genève. Les nouveaux membres du comité sont élus par acclamation.

10. Confirmation des délégués FSP

Délégués FSP: J. Retschitzki, H.J. Znoj. Nouveau: J. Rossier. Les trois délégués sont élus à l'unanimité.

11. Confirmation des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, S. Schneider et M. Heinrichs sont confirmés par acclamation

12. Membre honoraire

Le comité propose comme membre honoraire Madame Dr. Ruth Lüthi (née en 1947), membre de la SSP depuis 1987, conseillère et actuellement présidente du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg. Le président rend hommage à l'engagement de Madame Lüthi dans le domaine de la psychologie. Un scrutin à bulletins secrets (voir statut, Art. 6,3) approuve la proposition du comité à l'unanimité.

13. Divers

Le président décharge les membres du comité qui ont donné leur démission et les remercie pour le travail effectué.

Le **Prix des Jeunes Chercheurs 2005** de la SSP a été décerné pendant le congrès SSP 2005. Les gagnants sont :

Monsieur Dr. Grégoire Zimmermann : "Delinquency in male adolescents: the role of alexithymia" et

Monsieur Dr. Urs Nater : "Measuring stress - the role of alpha-amylase in saliva."

Le comité de la SSP félicite les deux gagnants et leur présente ses meilleurs voeux pour leur avenir professionnel.

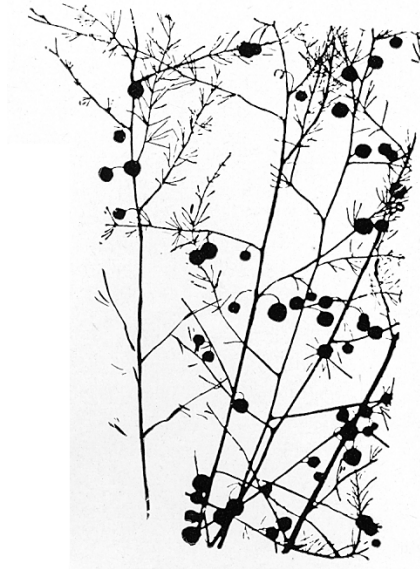
Au nom du comité de la SSP et des participants du congrès, le Président remercie chaleureusement les organisateurs pour l'excellente organisation et réalisation du congrès SSP 2005. Les

échos très positifs suscités par ce congrès 2005, laisse présager d'une rencontre fructueuse lors du prochain congrès en 2007.

Le professeur M. Perrez, Fribourg, Président Section I des FNS informe que **le FNS va mettre au concours des subsides destinés à des écoles doctorales.**

Le contenu de ces écoles doit inclure un programme de cours de trois ans portant sur une thématique spécifique. Les cours peuvent être disciplinaires ou interdisciplinaires mais doivent impérativement être organisés par des partenaires reconnus pour leur compétence dans la thématique du programme des différentes universités suisses ou étrangères.

Les participants à un tel programme auront la possibilité de faire une demande de subside. Chaque projet de thèse sera évalué par le FNS. La présidence du FNS ainsi que le Conseil de fondation ont donné leur consentement pour ce projet. Le FNS devrait élaborer les dispositions d'application pour la fin de l'année 2005. La mise au concours aura probablement lieu au début de l'année prochaine.



In memoriam

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de notre membre le Prof. Dr. Klaus Grawe, subitement décédé le 10 juillet 2005 à l'âge de 62 ans. Klaus Grawe fut un scientifique de premier plan, un professeur apprécié, un collègue et ami optimiste, franc, avec une vision pour l'avenir de la psychologie. Nous regrettons sincèrement sa disparition.

Comptes 2004

BILAN

ACTIFS

Caisse	7.35
Comptes de chèques postaux	3600.54
UBS Fribourg	32029.40
Placement	50142.00
Actifs transitoires	360.00
Ordinateur	1'000.00
Total Actifs	87139.29

PASSIFS

Passifs transitoires	10408.75
Capital	92277.14
Total Passifs	102685.89

MOUVEMENT DU CAPITAL EN 2004

Capital disponible au 1.1.2004	92277.14
Perte	15546.60
Capital au 31.12.2004	76730.54

Lausanne, Avril 2005

Prof. Alexander Grob
Président SGP/SSP

Dr Jérôme Rossier
Caissier SGP/SSP

COMPTES 2004

COMPTES DES PERTES ET PROFITS

RECETTES

ASSH : Swiss Journal of Psychology	20000.00
ASSH : Bulletins SGP	2000.00
ASSH : Cotisation Org. Int. IUPSys	1566.00
ASSH : Archives de Psychologie (2003)	8000.00
Cotisations membres	57690.00
Intérêts	37.25
Diverses	1120.70
Total Recettes	90413.95

DEPENSES

Swiss Journal of Psychology : Abonnement	47486.80
Swiss Journal of Psychology : Rédaction	12000.00
Cotisations Org. Int. IUPSys	1766.85
Archives de Psychologie 2003	8000.00
Frais séances du comité/Assemblée Générale	2612.15
Délégation congrès IUPSys Beijing	1361.50
Manifestations/Congrès FSP Bâle	1000.00
Salaire secrétaire	24814.25
Matériel de bureau	227.50
Frais de port	1424.30
Frais d'impression (Bulletins)	3946.25
Divers frais (Domain ssp-sgp.ch)	35.00
Frais banque UBS	131.95
Frais CCP	154.00
Frais d'amortissement	1000.00
Total Dépenses	105960.55

SOLDE

Recettes	90413.95
Dépenses	105399.75
Perte	15546.60

Lausanne, Avril 2005

Prof. A. Grob, Président SSP/SGP
Dr. J. Rossier, Caissier SGP/SGP

Budget 2006

RECETTES

ASSH : Swiss Journal of psychology	20'000.--	
ASSH: Bulletin	2'000.--	
Subventions ASSH total		22'000.--
Cotisations total (avec augmentation)		75'800.--
Intérêts		500.--
Total Recettes		98'300.--

DEPENSES

Swiss Journal of Psychology	48'000.--	
Rédaction	12'000.--	
Publications total		60'000.--
Salaire secrétaire (+TVA)	25'000.--	
Bulletin	1'500.--	
Frais administratifs	6'000.--	
Frais réunions/comité	4'000.--	
Frais administratifs total		36'500.--
Total Dépenses		96'500.--

Résultat

Recettes		98'300.--
Dépenses		96'500.--
Profit		1'800.--

Septembre, 2005

Jérôme Rossier, Caissier SGP/SSP

Contact

Président :

Prof. Dr. Alexander Grob
Universität Basel
Institut für Psychologie
Missionsstrasse 62A
CH-4055 Basel

Secrétariat :

Heidi Ruprecht
Société Suisse de Psychologie
Universität Basel
Institut für Psychologie
Missionsstrasse 62A
CH-4055 Basel

Tél. +41 61 26 70571
Fax +41 61 26 70628

e-mail: sekretariat@ssp-sgp.ch

www.ssp-sgp.ch